

Un poème de combat
Le Ditié de Jehanne d'Arc de Christine de Pizan
(juillet 1429)¹

Liliane Dulac
Maître de Conférences honoraires
Université de Montpellier III



Synergies Index n° 2 - 2007 pp. 81-95

Résumé : *Après des années de silence, Christine de Pizan écrit le Ditié de Jeanne d'Arc, sa dernière œuvre, à la fin de juillet 1429, quand lui parvient la nouvelle qu'après la délivrance d'Orléans, Charles VII a été sacré à Reims, conduit par Jeanne d'Arc. Poème de la joie et du renouveau français, le Ditié apparaît porteur de significations politiques précises, adaptées aux débats du moment : non contente de célébrer le retournement miraculeux de la situation qui confirme la mission surnaturelle de la Pucelle, Christine reprend sous une forme poétique les arguments qui justifient l'intervention divine, amplifie les sommations et exhortations de Jeanne, et tout en traduisant en termes prophétiques l'élan qu'elle a suscité, suggère qu'il doit conduire à aller hardiment de l'avant pour reprendre Paris aux Anglais, première étape de la destinée extraordinaire promise au roi de France.*

Mots clés : Charles VII, Jeanne d'Arc, ditié, signification politique

Abstract : *After years of silence, Christine de Pizan wrote le Ditié de Jeanne d'Arc, her last work towards the end of July 1429, when the news of the liberation of Orléans by Jean d'Arc and the coronation of Charles VII reaches her. Poème of joy and French renewal, le Ditié appears laden with precise political significance, adapted to the debates of the moment: not merely happy to celebrate the miraculous reversal of the situation that confirmed the supernatural mission of the Maid, Christine takes up the arguments which justify divine intervention, amplifies the summons and exhortations of Jeanne in a poetic form and also translating in prophetic terms, the enthusiasm that she has inspired, suggests that one must forge ahead valiantly to take back Paris from the English, the first stop in the extraordinary destiny promised to the king of France.*

Key words: Charles VII, Jeanne d'Arc, ditié, political significance

Le *Ditié de Jehanne d'Arc*², la dernière œuvre de Christine de Pizan, écrite sans doute quelques mois avant sa mort et après des années de silence, commence et se termine par deux références chronologiques, qui ont une signification politique : Christine ouvre son poème sur une allusion aux onze années qu'elle vient de passer « en abbaye close » (sans doute l'abbaye royale de Poissy, près de Paris, qu'elle a dû fuir en 1418 après l'entrée des Bourguignons alliés aux Anglais) ; et elle date *in*

fine son ouvrage du 31 juillet 1429, signalant par là qu'elle a dû l'entreprendre peu après que lui parvint la nouvelle du sacre de Charles VII : second accomplissement de la mission de Jeanne³, après la délivrance d'Orléans (le 8 mai), l'onction qui en la cathédrale de Reims avait enfin confirmé la légitimité du roi français face à l'Anglais était intervenue le 17 juillet. Au cours du poème, elle fera également allusion au traité de Troyes par lequel Charles VI et la reine Isabeau avaient accepté, en 1420, que leur fils Charles, le dauphin légitime, fût écarté du trône au profit du roi d'Angleterre et de ses descendants, auxquels était promis l'héritage de la couronne de France. En octobre 1428, alors que le dauphin, « le degeté enfant/ Du roy de France legitime », comme le désignera Christine (v. 33-34), ne dispose que d'un fantôme de pouvoir, au sud de la Loire, les Anglais ont mis le siège devant Orléans pour faire sauter le dernier verrou qui s'oppose à leur main mise complète sur le royaume. À la fin de l'hiver, la ville est dans une situation désespérée. C'est alors que l'intervention de Jeanne a inversé le cours des événements avec une stupéfiante rapidité : le 22 mars 1429, la Pucelle a adressé sa première sommation aux Anglais, et six semaines plus tard ils ont dû lever le siège, tandis que le camp français reprenait courage et espoir.

Christine avait dans le passé écrit des œuvres inspirées, comme le *Ditié*, par l'actualité immédiate, ou du moins par des événements récents, qui avaient également imposé leur marque sur certains de ses traités politiques. L'*Epistre à la reine*⁴ et la *Lamentacion sur les maux de la France*⁵ (respectivement 5 octobre 1405 et 23 août 1410) tentaient d'écartier la menace de guerre civile et sa suite probable, la reprise de l'intervention étrangère. L'*Epistre de la prison de vie humaine*⁶ (terminée en 1418) était destinée à apporter une consolation aux femmes éprouvées par la guerre, après le désastre d'Azincourt. À l'opposé de ces courtes œuvres en prose, dont le ton est accordé aux malheurs du temps, le *Ditié* est le poème de la joie, du rire et de la lumière. C'est cependant une œuvre complexe⁷, où se succèdent des formes de discours très diverses et que sous-tendent des intentions et des arguments qui répondent aux incertitudes du moment. A cette date en effet, si la mission divine annoncée par Jeanne est bien sûr niée par le parti anglais, au moindre échec de la Pucelle le doute peut encore resurgir dans l'entourage même du roi. C'est donc là un objet de polémique et de propagande : des textes circulent, pour ou contre, dont certains ont dû atteindre l'abbaye où Christine se trouve recluse⁸. Il est certain en tout cas que l'auteur du *Ditié* n'a pas ignoré certains arguments théologiques comme ceux qu'avance l'archevêque d'Embrun, Jacques Gelu, qui s'est prononcé avec vigueur en faveur de Jeanne (après avoir été de l'avis contraire), dans une dissertation écrite sans doute peu après la délivrance d'Orléans et adressée au roi⁹ : parmi d'autres possibles, le rapprochement entre ces deux textes si différents, mais à peu près contemporains, permet de déceler à la fois la connaissance précise qu'a Christine des débats en cours et l'originalité de son langage. Une autre question, qui n'est pas sans rapport avec la précédente et à laquelle l'œuvre de Christine fait discrètement écho, concerne la stratégie : à l'heure où Jeanne et ses plus fervents partisans voudraient que l'élan qu'elle a donné conduise l'armée royale à reprendre rapidement possession de la capitale, c'est le parti de la temporisation et ses prudents calculs qui risquent de l'emporter auprès de Charles VII. Gelu avait lui-même perçu le problème quand, à la fin de sa *Dissertatio*, il abordait la question militaire pour conseiller à Charles VII de renoncer à la simple sagesse

humaine (celle des politiques) pour se fier entièrement à la sagesse divine, telle qu'elle s'exprimait par l'intermédiaire de la Pucelle¹⁰.

La « lumière »¹¹- c'est le dernier mot du poème -, que prétend apporter le *Ditié de Jehanne d'Arc* est celle de la vérité : elle doit faire éclater aux yeux de tous le caractère miraculeux des événements qui ont eu lieu au printemps et au début de l'été 1429 (de la délivrance d'Orléans au sacre) ; elle doit rendre évidentes les conséquences que chacun, selon sa position, devra tirer d'une telle manifestation de la grâce divine en faveur de Charles VII. Le roi lui-même, ceux qui combattront pour lui, et, à l'opposé, les Anglais, les Bourguignons et les « villes rebelles » y trouveront leçon à leur mesure. Pourtant, contrairement à ce qu'on peut observer dans la plupart des textes didactiques de Christine, la visée du *Ditié* ne se dégage que lentement, sans que le lecteur puisse tout d'abord se saisir du fil qui conduit le sens, ni au cours des premières strophes, qui forment préambule, ni même alors que s'esquisse une première fois, mais d'une manière encore peu démonstrative, la proclamation du miracle (strophe 8). Cette hésitation apparente dans l'annonce du propos nous semble tenir à quelques-uns des caractères les plus intéressants du poème, ceux qui vont constituer Christine de Pizan dans un rôle à la fois poétique, politique et prophétique.

Chant ou récit ?

Le *Ditié* s'annonce tout d'abord comme un chant d'allégresse.

Je, Christine, qui ay plouré
XI ans en abbaye close,
Où j'ay tous jours puis demouré
Que Charles (c'est estrange chose !),
Le filz du roy, se dire l'ose,
S'en fouÿ de Paris de tire,
Par la traïson là enclose,
Ore à prime me prens à rire ;

A rire bonement de joie
[...]
L'an mil CCCXXIX
Reprint à luire li soleil. [...] v. 1-18

L'opposition de la joie présente et de la tristesse des années passées prend une forme imagée et répétitive, qu'illustre l'expression purement lyrique d'un sentiment puissant, d'abord personnel - après la tristesse du refuge et de l'enfermement, la joie, après les pleurs le rire, après le long hiver le printemps, - puis collectif. Tout se passe comme si l'auteur souhaitait porter témoignage et assumer la fonction d'un coryphée, à l'heure où le peuple peut reprendre confiance et se réjouir de l'événement qui consacre la légitimité du roi, lui conférant la puissance mystique dont la France peut attendre le salut :

Or faisons feste à nostre roy !
Que tresbien soit-il revenu !
Resjoïz de son noble arroy,
Alons trestous, grant et menu,
Au devant - nul ne soit tenu ! -
Menant joie le saluer,

Louant Dieu, qui l'a maintenu,
Criant 'Noël !' en hault huer. v. 41-48

Chant d'allégresse pour saluer le roi et remercier Dieu, le *Ditié* serait-il une sorte de *Te Deum* ?

En fait, dès la strophe 7, le dessein semble se préciser autrement. L'auteur se propose de « raconter » en anticipant sur les chroniques et l'histoire à venir, avec le souci de fixer les faits à jamais mémorables par lesquels s'est manifestée la volonté divine :

Mais or vueil raconter comment
Dieu a tout ce fait de sa grace,
A qui je pri qu'avisement
Ma doint, que rien je n'y trespasse.
Raconté soit en toute place,
Car ce est digne de memoire,
Et escript, à qui que desplace,
En mainte cronique et hystoire ! v. 49 -56

Le *Ditié* sera-t-il un récit héroïque ? Parfois assurément, mais bien souvent à la manière d'une prophétie¹² plus que d'une chronique, par exemple dans le discours que Christine adresse au roi (str. 13 à 19) : les victoires miraculeuses que Jeanne lui a procurées sont présentées comme le gage des grands desseins de Dieu à son égard (« Et en fin doit estre empereur » v. 128)¹³. Cependant la prophétie tourne aussitôt à l'admonestation : en reconnaissance du secours extraordinaire que lui a apporté la providence divine, Charles devra être un bon roi, épris de justice et de paix. Plus loin, les grandes prophéties qui annoncent l'œuvre future de Jeanne, de l'expulsion des Anglais à la conquête de la Terre sainte (str. 41-45)¹⁴, pour mieux affirmer sa mission divine – nous y reviendrons –, font bientôt place à de nouvelles apostrophes, adressées cette fois aux « rebelles roupieux » qui se sont inféodés aux ennemis du royaume. Ainsi apostrophes et injonctions (encouragements, menaces ou défis) laissent finalement peu de place à la narration pure :

Si rabaissez, Anglois, voz cornes
Car jamais n'aurez beau gibier ! v. 305-306
.....
O Paris tresmal conseillié !
Folz habitans sans confiance ! v. 433-434
.....
Et vous, toutes villes rebelles,
Et gens qui avez regnié
Vostre seigneur [...] v. 449-451

Si la stricte succession des événements est parfois respectée, comme dans les strophes 48 à 52, qui rappellent les exploits de Jeanne, c'est à d'autres fins qu'écrire l'Histoire. Les faits sont généralement décrits de manière fort peu linéaire parce que leur évocation n'est pas seulement destinée à perpétuer le souvenir de récentes prouesses : il s'agit beaucoup plus de déterminer l'événement que de le raconter ; de faire que le succès appelle d'autres succès, à cette date qui semblait si pleine de promesses et qui, après coup seulement, apparut comme le début du déclin dans la carrière de Jeanne. C'est précisément le caractère de cette parole *agissante* que nous voudrions mettre en lumière, parole moins préoccupée

de participer à la célébration des victoires du roi ou d'en préparer la chronique que d'intervenir au point peut-être crucial de l'actualité.

Le miracle sans cesse représenté

Dans ses grands traités politiques Christine de Pizan vise à instruire leurs destinataires princiers des leçons de l'histoire, pour leur imposer l'évidence d'une conduite à tenir. Ainsi son *Livre de Paix* propose les maximes d'une sagesse fondée sur la connaissance des exemples illustres et sur l'expérience du train ordinaire du monde. Les vérités qu'il met en lumière sont universelles et constantes :

Tout royaume divisé en soy sera desolé et toute cité ou maison divisée contre le bien de soy meismes ne puet avoir durée, parce que l'Esriture Sainte tesmoigne avec l'experience et le raport de plusieurs exemples que à propos se pourroient dire comme de Troie, Romme, et autres citez et diverses contrées que pour briefté ja leisse, lesquelles jadis furent de si grant puissance que tout le monde ne leur peust nuyre se tous d'un acort fussent, et par descort perirent. Povons de rechief, tres redoubté prince, magnifier ton euvre de ceste digne paix ...

Le Livre de la paix, I, III¹⁵

L'auteur du *Ditié* met en œuvre pour entraîner l'adhésion des moyens fort différents. Certes Christine ne manque certes pas de souligner l'enseignement moral qu'on peut tirer des événements qu'elle évoque : Dieu appuie toujours finalement le bon droit ; nul désastre ne doit faire perdre l'espoir, car Dieu relève ceux que Fortune a injustement fait chanceler (strophes 8-9). Mais ces vérités générales et communes, d'ailleurs rapidement esquissées au début du poème, ne sont nullement destinées à donner autorité au propos principal¹⁶. Tout au contraire, la force convaincante du texte repose à peu près uniquement sur le caractère inouï des événements. Ce sont autant de « miracles », de choses « plus hors de toute opinion », « fors Nature », par lesquelles se révèle la grâce divine. Ce thème sera repris tout au long du *Ditié*. Il apparaît aux strophes 11 et 12, avant l'invocation à Charles : que Dieu ait agi « par une vierge tendre » est la preuve d'une protection insigne dont le roi doit mesurer la portée. Une seconde fois, le thème apparaît, étoffé d'exemples et plus précisément argumenté dans une adresse à la Pucelle, qui commence à la strophe 21. L'action de Jeanne, comparable à la délivrance des Juifs par Moïse ou par d'illustres héroïnes de l'Ancien Testament, est « chose outre Nature », « grant merveille », « miracle » plus étonnant que ceux dont la Bible donne l'exemple. Enfin, à la strophe 44, la mission de Jeanne est déclarée sans précédent :

Donc desur tous les preux passez,
Ceste doit porter la couronne,
Car ses faiz ja monstrent assez
Que plus prouesse Dieu lui donne
Qu'à tous ceulz de qui l'on raisonne. v. 345-349

Marquée du sceau de la grâce divine, parce que contraire à toute attente rationnelle et sans précédent historique véritable, l'entreprise de Jeanne est le miracle qui ne peut être en lui-même objet de raisonnement ni de démonstration. À proprement parler, on ne peut que le désigner comme phénomène évident et incroyable à la fois :

[...] se la chose n'yert notoire
Et evident quoy et comment,
Il n'est homs qui le peüst croire ? v. 81-83

Au-delà de toute possibilité naturelle, il convient seulement de rappeler que l'événement s'impose par son existence physique, du moins aux yeux de ceux qui ne s'aveuglent pas volontairement, ces incrédules obstinés dans leur erreur que Jacques Gelu appelle à moins de rigidité dans leur jugement . D'où sans doute l'abondance du vocabulaire de la vision dans le *Ditié* :

Elle fait ce, mains yeulx voiant. v. 280
.....
N'appercevez-vous, gent avugle,
Que Dieu a icy la main mise ?
Et qui ne le voit est bien bugle,
Car comment seroit en tel guise
Ceste Pucelle ça tramise
Qui tous mors vous fait jus abatre ? v. 369-374

.....
[...] Mais j'entens
Qu'aucuns se tendront mal contens
De ce qu'il¹⁷ contient, car qui chiere
A embrunche, et les yeux pesans,
Ne puet regarder la lumiere. v. 483-488

Nul besoin d'un récit qui, en insérant le fait dans une trame serrée de circonstances vraisemblables, le rendrait plausible. Le miracle est essentiellement invraisemblable, quoique manifestement vrai : Dieu a permis la délivrance de la France grâce à une « fillette ».

Le discours mystique de l'auteur reflète le sentiment de ceux qui ont subi l'ascendant de Jeanne et, entraînés par son enthousiasme, ont voulu le faire partager. Mais il faut observer que cette sorte de contagion sacrée est aussi un argument, un de ceux que formulera par exemple l'auteur d'un traité très répandu, le *De mirabili victoria*, écrit contre les détracteurs de Jeanne, sans doute quelques mois après le *Ditié* : « Le peuple tressaille d'allégresse, constate-t-il, une pieuse et profonde persuasion l'a gagné, il est entraîné à la louange de Dieu et à la confusion des ennemis »¹⁸. La Pucelle semblait revêtue d'un étrange pouvoir surnaturel, dont une des manifestations était son charisme, qui prolongeait l'effet extraordinaire de l'œuvre accomplie.

Le *Ditié* ne manque pas de multiplier l'image essentielle de ce miracle que constituent le renversement si rapide du cours des choses et les nouvelles perspectives offertes subitement aux Français et à leur roi, après des années d'une désolation sans cesse aggravée. Il faut observer que c'est cette situation extraordinaire qui est elle-même le premier objet du *Ditié* : Jeanne est d'abord laissée quelque peu dans l'ombre et n'apparaît vraiment sur la scène du récit qu'à la strophe 21, dans laquelle sa présence est doucement sollicitée :

Et toy, Pucelle beneurée,
Y dois-tu estre obliée,

Puis que Dieu t'a tant honorée
Que tu as la corde desliée
Qui tenoit France si estroit liée ? v. 161-165

Jusque-là Jeanne n'occupe pas dans la phrase la fonction de sujet grammatical, comme s'il fallait souligner que toute son action est subordonnée à la volonté divine, qu'elle n'est que l'instrument qui amène des événements prodigieux :

Chose est bien digne de memoire
Que Dieu, par une vierge tendre,
Ait adès voulu (chose est voire !)
Sur France si grant grace estendre. v. 85- 88

Les mots qui désignent et qualifient Jeanne, en soulignant la disproportion entre la très jeune pucelle et l'œuvre accomplie, mettent en évidence l'intervention divine : les formules *Dieu grace*, *Dieu mercy* sont stéréotypées, mais l'alliance de Dieu et de celle qu'Il a élue est magnifiée par les épithètes qui lui sont accolées ; elle est « beneurée », « de Dieu ordonnée », « eslite ». Cependant le recours à des diminutifs (« fillette », « pucellette »), dont Christine a usée fréquemment en d'autres contextes¹⁹, introduisent aussi, au-delà de leur valeur argumentaire, une nuance de tendresse émue.

A ce point, on notera un effet paradoxal de la logique du texte dans les strophes où Jeanne est saluée comme *femme*. Comparée à celle de figures bibliques telles « Hester, Judith et Delbora », l'action de la Pucelle est déclarée supérieure. Mais son éloge est en fait d'un autre ordre que les considérations sur le rôle social ou historique des femmes. Christine a plusieurs fois mentionné ces héroïnes dans ses traités, pour exalter la dignité des femmes et rappeler ce dont elles peuvent être capables, lorsque, contraintes par les circonstances, elles se sont aguerries au métier des armes et ont acquis l'expérience du gouvernement. Mais la vie de Jeanne est l'exception, le prodige qui révèle l'intervention extraordinaire de Dieu en faveur du royaume de France : miraculeux, ses succès pourraient-ils témoigner pour l'ensemble des femmes ? Les exploits de la jeune fille, son endurance au métier des armes, son rôle militaire manifestent bien autre chose que des capacités féminines :

Mais ce fait Dieu qui la conseille
En qui cuer plus que d'omne a mis. v. 207-8
.....
Mais tout ce fait Dieu, qui la menne. v. 288

Le choix de Dieu fait pourtant « honneur au féminin/sexe » (v. 265-6)²⁰. La contradiction apparente se résout parce que le féminisme de Christine puise son inspiration dans la religion et dans la Bible²¹ : Dieu est le plus sûr garant de l'excellence naturelle des femmes quand il les juge dignes d'être ses instruments. Cette valeur féminine est bien sûr celle de l'âme :

[...] laquelle ame Dieu crea et mist aussi bonne, aussi noble et toute pareille en corps femenin comme ou masculin.

Livre de la Cité des dames, I, IX²²

Il peut inspirer aux femmes des actions d'éclat qui les égalent aux plus grands capitaines. Dans le livre II de la *Cité des dames*, se trouvent célébrés les exploits de « Judich », d'« Hester », de « Delbora » qui sauvèrent leur peuple de l'esclavage :

Et ne cuides pas que ycestes .ij. dames soyent seules en la Sainte Escripiture par qui Dieux volt sauver par diverses fois son peuple, car assez en y ot d'autres que je laisse pour briefté, si comme Delbora, dont j'ai icy dessus parlé, qui delivra aussi le peuple de servitude et semblablement le firent d'autres.

Livre de la Cité des dames, 11, XXXII²³

Jeanne est digne d'entrer dans la *cité* , aux côtés de ces femmes illustres : mais elle les surpasse par le caractère inouï de son action et parce qu'elle est la preuve actuelle de l'amour de Dieu pour tout un peuple et sa lignée royale, et non une réincarnation des figures du passé.

Que Jeanne, dans le *Ditié* soit désignée le plus souvent comme « la Pucelle », revêt également, dans le contexte, une valeur mystique. La virginité de Jeanne fut indiscutablement pour ses partisans une marque authentique de son élection : la virginité donne à l'être humain une énergie et une force miraculeuses²⁴, qui peuvent galvaniser les foules, car elle jette un pont entre le monde immortel, la pureté primitive et le monde terrestre. L'auteur du *De mirabili victoria* exalte une « Pucelle, enfin entourée du secours des anges, avec lesquels la virginité forme un lien d'amitié et de parenté »²⁵. Enfin l'état de chasteté protégea quelque temps Jeanne contre les accusations de sorcellerie et d'hérésie lancées par les Bourguignons :

Par miracle fut envoyée
Et divine amonition,
De l'ange de Dieu convoiée
Au roy, pour sa provision. » v. 225-228

L'ensemble des traits associés à la prouesse de Jeanne, son extrême jeunesse, sa qualité de femme, de « simple bergière » (v. 199), de « vierge tendre », suffisent, dans la perspective mystique imposée par le *Ditié* , à manifester l'évidence de l'intervention céleste en faveur du parti royal. On observe cependant que les raisonnements démonstratifs ne sont pas totalement absents du poème, mais leur fonction est relativement modeste. Le plus souvent, ils reprennent allusivement les arguments employés par les théologiens comme Gelu en faveur de la mission divine de Jeanne. Ainsi l'archevêque d'Embrun avait en premier lieu expliqué pourquoi on devait admettre que Dieu soit intervenu particulièrement en faveur du roi de France légitime, et il avait avancé à ce propos cinq raisons (la justesse de sa cause, les mérites de sa lignée dans la foi chrétienne, l'atrocité des actes commis par les Anglais, l'absence de justification légitimant leur intervention, et enfin l'affaiblissement de la chrétienté toute entière qu'ils ont causée face aux infidèles)²⁶. Or la plupart de ces arguments destinés à justifier les bienfaits dont la France est l'objet et donc à réfuter les détracteurs de Jeanne sont repris dans le *Ditié* , où ils sont insérés sans aucune lourdeur rhétorique mais sur le ton de la ferveur et de l'enthousiasme, par une sorte de transposition poétique du discours théologique. Nous n'en donnerons que deux exemples, le premier à propos de l'argument traditionnel de la pureté qu'ont toujours montrée dans leur foi les rois à la fleur de lys :

O quel honneur à la couronne
De France par divine preuve!
Car par les graces qu'il lui donne
Il appert comment Il l'apreuve,
Et que plus foy qu'autre part treuve
En l'estat royal, dont je lix

Qu'oncques (ce n'est pas chose neuve !)
En foy n'errèrent fleurs de lix. v. 89-96

Vers la fin du poème, l'annonce à première vue surprenante, qu'après avoir délivré la France et rétablie la paix, Jeanne conduira la croisade qui reconquerra la Terre Sainte est en réalité dans le droit fil du cinquième argument de Gelu que nous venons de mentionner. D'autres textes contemporains témoignent d'ailleurs de l'élan messianique qui suivit la délivrance d'Orléans²⁷.

Dans les strophes célébrant les exploits de Jeanne, on trouve également, mais de manière plus rapide encore, une succession organisée d'arguments empruntés aux débats contemporains qui viennent confirmer le caractère surnaturel de la Pucelle :

- L'*examen* qu'elle a subi à Poitiers devant une commission d'enquête réunie par le roi interdit de supposer qu'elle fait illusion (str. 29-30).
- Des *prophéties* anciennes, selon lesquelles la France ravagée serait libérée par une Vierge, circulaient du temps de Christine (str. 30-31).
- La *dévotion* que Jeanne manifeste à tous les moments de sa vie, sa perfection exemplaire révèlent la force de la protection céleste (str. 32) :

Et sa belle vie, par foy,
Monstre qu'elle est de Dieu en grace ;
Par quoy on adjouste plus foy
A son fait [...] v. 249-253

Mais ce ne sont là que des circonstances qui permettent de donner plus de crédit à l'action de Jeanne. L'exposé en est sommaire et limité à quelques strophes d'un ton plus positif que le reste de l'éloge. Elles ne participent pas de l'enthousiasme qui accompagne chacune des évocations qui attestent la preuve essentielle de la mission de Jeanne et dont nous donnerons un dernier exemple :

O ! comment lors bien y paru
Quant le siege ert devant Orliens,
Où premier sa force apparu !
Onc miracle, si com je tiens,
Ne fut plus cler, car Dieu aux siens
Aida telement, qu'ennemis
Ne s'aiderent ne que mors chiens.
Là furent prins et à mort mis. v. 257-264

Il est clair que le *Ditié* doit tenir sa puissance persuasive de cette image répétée des triomphes remportés par Jeanne. D'où un constant va et vient entre d'une part le rappel de ses hauts faits et d'autre part les passages qui appellent plus directement à l'action : admonestations, prières, provocations et mises en demeure adressées aux divers destinataires.

On peut considérer de ce point de vue un des aspects les plus surprenants du *Ditié*, que nous avons déjà mentionné : les prophéties concernant les missions futures de la Pucelle et surtout la manière dont leur évocation est insérée dans la trame du poème. On remarquera qu'une des fonctions qu'elles assurent est d'amplifier l'image mythique des entreprises de Jeanne. Ce ne sont pas seulement ses succès passés, ou récents - Orléans, Reims, Vailly, Soissons, Château-Thierry

(29 juillet) —, qui accréditent l'authenticité de son rôle. Ce sont aussi ses succès futurs, la réconciliation de l'Église, la victoire sur les Sarrasins, la délivrance des lieux saints (str. 42, 43).

En Christianté et l'Eglise
Sera par elle mis concorde.
Les mescreans dont on devise,
Et les herites de vie orde
Destruira, car ainsi l'acorde
Prophecie, qui l'a predit [...] v. 329 -333

Si vaste, si haute est son œuvre que l'expulsion des Anglais paraît chose non seulement acquise, mais presque dérisoire, simple étape préliminaire dans le rétablissement de la paix universelle :

[Jeanne]
[...] n'a pas encor tout parfait !
Si croy que Dieu ça jus l'adonne,
Afin que paix soit par son fait. v. 350-352

Rien de plus fort, assurément, pour bousculer les opiniâtres que cette vision pour ainsi dire rétrospective, le présent et le futur proche étant considérés du point de vue de l'avenir éloigné où l'œuvre de Jeanne sera parvenue à son accomplissement ultime.

Un poème politique

Le *Ditié* se distingue également par la multiplicité et la diversité des destinataires. Il est assez habituel que Christine, dans ses œuvres politiques²⁸ s'adresse à plusieurs personnages ou catégories de personnages qu'elle interpelle. Alors que la lutte armée oppose les factions ennemies, Armagnacs et Bourguignons, l'écrivain, dans la *Lamentacion sur les maux de la France* (août 1410) dont les thèmes évoquent parfois ceux du *Ditié*, s'adresse successivement aux princes, à un chevalier qui revient du combat, à la reine de France, Isabeau de Bavière, aux femmes, à la France, enfin au Duc de Berry, à qui est dédiée la majeure partie de l'ouvrage. Les destinataires du *Ditié* sont plus nombreux et constituent en fait une sorte d'universalité, tout en restant des destinataires précis. Après avoir convié l'ensemble des Français « grant et menu » - public qu'elle apostrophe à d'autres moments du poème - à se réjouir avec elle, Christine s'adresse :

- à Charles VII,
- à la Pucelle,
- aux gens d'armes,
- aux Anglais,
- aux Bourguignons,
- à Paris et aux Parisiens,
- aux villes rebelles et aux Français qui ont renié leur seigneur légitime.

Non seulement cette liste constitue un dénombrement complet des partis engagés dans la guerre, contrairement à ce qu'on peut observer dans la *Lamentacion*, mais on pourrait peut-être soutenir sans paradoxe qu'aucun des personnages, qu'aucun des groupes invoqués ne peut être vraiment considéré comme le destinataire principal, si l'on reconnaît que ce poème se conclut par un appel à la cohésion nationale, qui assurera enfin la paix :

Si pry Dieu qu'Il mette en courage
A vous tous qu'ainsy le faciez,
Afin que le cruel orage
De ces guerres soit effaciez,
Et que vostre vie passiez
En paix, soubz vostre chief greigneur [...] v. 473-478

Lié à ce double caractère, précision et universalité des destinataires, un dernier trait nous paraît essentiel dans la démarche très particulière du *Ditié* : son rapport étroit avec l'actualité et surtout la volonté qui s'y manifeste d'intervenir dans le cours des événements. Daté du dernier jour de juillet 1429, le poème évoque les faits les plus récents, le sacre, le séjour du roi à Reims (environ cinq jours), le retour marqué par la reddition des villes (str. 39 à 41), enfin la situation de Paris, qui peut sembler l'objectif normal de l'armée royale partie de Reims (str. 53 à 56). Le *Ditié* n'esquisse-t-il pas dans ces vers une histoire en train de se faire, celle de la revanche du roi, qui avait dû quitter précipitamment sa capitale onze ans plus tôt (strophe 1) ? Mais le poème ne se contente pas de ces références aux événements les plus proches. Les injonctions qu'il multiplie sont inspirées par des préoccupations politiques précises. Ainsi le discours initial qui est adressé à Charles VII semble destiné à stimuler son audace, afin qu'il dépasse une conception trop étriquée de sa mission et de son pouvoir (str. 15 à 19). Inversement, les strophes 58 et 59 tendent à expliquer d'une manière favorable au roi ses hésitations et ses retards : Charles agit avec une lenteur concertée parce qu'il souhaite laisser le temps aux rebelles de venir à résipiscence (« Helas ! Il est si debonnaire/ Qu'à chascun il veult pardonner ! », v. 465-466). Le fait déjà signalé que le nom de Jeanne n'apparaît que tardivement dans le *Ditié* et après que Charles est dépeint comme le véritable héros des succès récents est sans doute pour une part une habileté diplomatique. Le discours adressé à Paris est plus clairement encore de politique immédiate et vise à utiliser au mieux les circonstances pour en tirer argument et faire fléchir la résistance : Jeanne qui a toujours tenu ce qu'elle a promis a annoncé qu'elle ferait entrer Charles VII à Paris ; la ville ne peut compter sur l'appui du duc de Bourgogne, Philippe le Bon (str. 54) ; d'ailleurs beaucoup au fond sont opposés à la rébellion mais n'osent le dire (str. 56) ; et que chacun songe combien la punition sera rigoureuse pour les rebelles obstinés ! Ainsi, loin de se contenter d'exalter les succès de Jeanne et leur signification mystique, le *Ditié* fait œuvre militante en travaillant à fortifier la résolution parfois encore chancelante du camp royal, tout en essayant d'affaiblir la confiance du camp adverse. Il n'y a d'ailleurs nulle contradiction entre la célébration de la grâce divine et cette propagande politique : comme l'avaient rappelé les théologiens pour justifier Jeanne de vouloir participer à l'action militaire, les hommes doivent collaborer de leur mieux aux succès que Dieu accorde. Et c'est le rappel de la signification surnaturelle des victoires récentes qui insuffle une énergie renouvelée aux apostrophes successives dont l'auteur poursuit Anglais et Français rebelles.

Par ces différents caractères, le *Ditié* semble constituer pour l'essentiel une amplification des paroles par lesquelles Jeanne a donné un sens à son action ou a tenté d'infléchir celle du roi²⁹. Christine ne fut pas sans connaître la teneur des missives que Jeanne adressait aux grands capitaines de l'époque. Le 22 mars 1429 elle avait fait envoyer une première lettre de sommation au régent, le duc Jean de Bedford, qui commandait les opérations devant Orléans. Le *Ditié* est traversé

par le même élan guerrier que cette fameuse *Lettre aux Anglais*³⁰, par la même certitude intransigeante : rien ne résistera désormais aux Français. Les exigences de la Pucelle comme l'image hardie que Christine présente des assauts futurs de l'armée française sont à l'opposé de cette politique louvoyante qui allait reprendre le dessus au moment où la poétesse écrivait. Sur un ton identique de défi et de provocation, Jeanne et Christine somment l'ensemble de leurs ennemis de quitter la France. Sans doute la seconde ménage-t-elle davantage les Bourguignons : la raison en est politique, car le duc Philippe, qui s'est détourné de Paris, a commencé à négocier avec Charles. Dans les deux textes est mis en valeur le rôle de Jeanne, « chef de guerre » envoyé par Dieu pour rendre au roi Charles son royaume et chasser l'envahisseur : Christine célèbre la « principale chevetaine », qui surpasse Hector et Achille (v. 286-287)³¹. La formulation des menaces est tout aussi brutale et arrogante. Les adversaires doivent céder ou mourir ; au nom de Dieu, on leur promet le pardon s'ils se soumettent, la guerre sans merci et la mort, s'ils résistent :

Roy d'Angleterre, se ainsi ne le faictes, je suis chief de guerre et en quelque lieu que je actaindray voz gens en France, je les en feray aler, vueillent on non vueillent. Et si ne veuillent obeir, je les ferai tous occire ; je sui cy envoiee de par Dieu, le Roy du ciel, corps pour corps, pour vous bouter hors de toute France. Et si veuillent obeir, je les prendrai a merci³².

Quelques mois plus tard, la certitude que l'objectif principal qu'il restait à atteindre, la prise de Paris, n'offrait que peu de difficultés, la conviction qu'aucun obstacle ne pouvait plus arrêter l'élan de l'armée royale, suscitérent en Jeanne et en Christine une force de persuasion surprenante. Le verbe poétique devient une action destinée à influencer directement et immédiatement sur les événements. Cette parole énergique tend à se substituer alors à celle, hésitante, du prince, et à amplifier celle de Jeanne, « chef de guerre », mal reconnu comme tel. Christine parie sur l'avenir publiquement et à court terme. À la manière des prédictions de Jeanne, le *Ditié* est volontiers insolent et imprudent, mais la délivrance de la France semblait si proche ! Christine n'était d'ailleurs pas seule à inviter plus ou moins explicitement le roi à agir plus hardiment, en faisant pleinement confiance à Jeanne : comme nous l'avons déjà signalé, l'archevêque Gelu lui-même s'était risqué à plaider en ce sens, en donnant une conclusion politique et militaire à sa *Dissertatio* : en tout, il fallait suivre les avis de la Pucelle³³, car agir autrement reviendrait à offenser la majesté de Dieu, en doutant de sa sagesse.

L'appel de cette femme extraordinaire ne fut pas entendu à son époque. On sait que, jugée politiquement gênante, Jeanne fut mal secondée et son rôle minimisé. Et le roi ne devrait rentrer dans Paris qu'en 1437. Sans doute Christine de Pizan mourut-elle avant d'avoir pu apprendre que ses espoirs avaient été trompés, et que la « fillette » était tombée entre les mains de l'ennemi. Reste que le « beau Ditié », selon l'expression de l'*explicit*, demeure une des œuvres les plus étonnantes de Christine, non seulement par le souffle qui l'anime de bout en bout, mais aussi par la variété et la subtilité de son langage. On peut ajouter que la réhabilitation posthume de Jeanne, une vingtaine d'années plus tard, son identification tardive à un symbole d'énergie et de foi patriotiques, ont répondu d'une certaine manière aux accents prophétiques de Christine, qui s'était toujours montrée confiante dans le jugement de la postérité³⁴, alors même qu'elle doutait parfois de pouvoir être entendue, au milieu de la confusion de plus en plus désolante des événements.

Notes

¹ Une première version, sensiblement différente, de cette étude a paru sous le titre « Un écrit militant de Christine de Pizan : le *Ditié de Jehanne d'Arc* », dans *Aspects of Female Existence Proceedings from The St.-Gertrud Symposium « Women in the Middle Ages »*, september 1978, éd. B. Carlé, N. Damsholt, K. Glente, E. T. Nielsen, Copenhagen, Gyldendal, 1980, p. 115-134.

² *Le Ditié de Jehanne d'Arc*, éd et tr. Angus J. Kennedy et Kenneth Varty, Oxford, Society for the Study of Medieval Languages and Literature, 1977 (et reprint 2003) ; traduction en français moderne, par Margaret Switten, dans *Voix de femmes au Moyen Âge, Savoir, mystique, poésie, amour, sorcellerie, XII^e-XV^e siècles*, dir. Danielle Régner-Bohler, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 699-723.

³ Pour une vue d'ensemble récente, voir Colette Beaune, *Jeanne d'Arc*, Paris, Perrin, 2004.

⁴ *Christine de Pizan's Epistre à la Reine*, éd. Angus J. Kennedy, *Revue des Langues Romanes*, t. 92, n° 2 spécial Christine de Pizan, éd. Liliane Dulac et Jean Dufournet, 1988, p. 253-264.

⁵ *La Lamentacion sur les maux de la France*, éd. Angus J. Kennedy, *Mélanges de langue et de littérature françaises du Moyen Âge et de la Renaissance offerts à Charles Foulon*, Rennes, 1980, p. 177-185.

⁶ *Epistre de la prison de vie humaine*, éd. Angus J. Kennedy, Glasgow, University of Glasgow, 1984.

⁷ François Suard, « Le Ditié de Jehanne d'Arc », *Studies in honor of Hans-Erich Keller. Medieval French and Occitan Literature and Romance Linguistics*, éd. Rupert T. Pickens, Medieval Institute Publications, Western Michigan Univ., Kalamazoo, 1993, p. 247-258 ; Claire Le Ninan, *Le Sage Roi et la « clergesse » : l'écriture du politique dans l'œuvre de Christine de Pizan*, thèse Univ. Paris III, 2004, p. 246-276.

⁸ Deborah A. Fraioli, *Joan of Arc : the early debate*, Woodbridge, The Boydell Press, 2000 (contient une analyse détaillée des textes qui ont circulé en 1429, dont le *Ditié de Jehanne d'Arc*).

⁹ *Jacobi Gelu ministri (archiepiscopi) ebredunensis de puella aurelianensi dissertatio*, dans *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc par les juges du procès de réhabilitation*, éd. Pierre Lanéry d'Arc, Paris, Picard, 1889, p. 565-600 (désormais : *Dissertatio* ; analyse dans Fraioli, *Joan of Arc : the early debate*, p. 87-102).

¹⁰ *Dissertatio*, p. 599.

¹¹ On peut rapprocher ce thème de ce qu'écrivait Alain Chartier entre juillet et septembre 1429, dans sa *Lettre sur Jeanne d'Arc* : « O virginem singularem, omni gloria, omni laude dignam, dignam divinis honoribus, tu regni decus, tu Gallie lumen, tu lux, tu gloria non Gallorum tantum, sed Christianorum omnium ! » (*Œuvres latines d'Alain Chartier*, éd. critique par P. Bourgain-Hemerlych, Sources d'histoire médiévale publiées par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes. Éd. du C.N.R.S., Paris, 1977, p. 329).

¹² Jean-François Kosta-Théfaïne, « Entre poésie et prophétie : les sources du *Ditié de Jehanne d'Arc* de Christine de Pizan », *Romanische Zeitschrift für Literaturgeschichte / Cahiers d'Histoire des Littératures Romanes*, 22, 1998, p. 41-56.

¹³ Le thème de la supériorité des princes français et de leur rôle dans l'établissement de la paix universelle, déjà présent en 1402 dans le *Livre du Chemin de Long Estude*, est repris dans plusieurs œuvres de Christine de Pizan.

¹⁴ Nous reviendrons plus loin sur l'enthousiasme messianique qui se répandit à partir de mai 1429 (C. Beaune, *Jeanne d'Arc*, p. 246).

¹⁵ *Le Livre de la paix*, éd. Charity Cannon Willard, 'S-Gravenhage, Mouton, 1958, p. 61-62.

¹⁶ Kevin Brownlee, « Structures of Authority in Christine de Pizan's *Ditié de Jehanne d'Arc* », *Discourses of Authority in Medieval and Renaissance Literature*, Univ. Press of New England, 1989, p. 131-150 et 274-276.

¹⁷ C'est-à-dire : de ce que le *Ditié* contient (c'est ici la dernière strophe du poème).

¹⁸ Traduction du latin de Jean-Baptiste Monnayeur, *Traité de Jean Gerson sur la Pucelle*, Paris, Picard, 1930, pp. 19-20 : l'attribution au chancelier Gerson de cet ouvrage est contestée ; il daterait de la fin de l'été ou de l'automne 1429 (Fraioli, *Joan of Arc*, p. 132). Ce traité se trouve également dans les *Œuvres complètes de Jean Gerson*, éd. P. Glorieux, Paris, Desclée, 1960-1973, t. 9, p. 661-665, sous le titre *De puella Aurelianensis*.

¹⁹ Nadia Margolis, « Les Terminaisons dangereuses : lyrisme, féminisme et humanisme néologiques chez Christine de Pizan », *Autour de Jacques Monfrin, Néologie et création verbale*, éd. G. Di Stefano et R. M. Bidler, *Moyen Français*, n° 39-41, 1996-1997, p. 381-404 (notamment p. 393).

- ²⁰ Rosalind Brown-Grant, « "Hee ! Quel honneur au féminin sexe" : Female Heroism in Christine de Pizan's *Ditié de Jehanne d'Arc* », *Writers and Heroines : Essays on Women in French Literature*, éd. Shirley Jones Day, Berne, Lange, 1999, p. 15-30 ; Marie-Thérèse Lorcin, « Jeanne d'Arc en la Cité des Dames », *Études médiévales*, éd. Danielle Buschinger, 2^e année, n° 2, 2000, p. 307-318.
- ²¹ Sur les rapports entre les connaissances théologiques de Christine et son féminisme, voir Earl Jeffrey Richards, « Rejecting essentialism and gendered writings : the case of Christine de Pizan », *Gender and texts in the later Middle Ages*, éd. Jane Chance, Gainesville, University Press of Florida, 1996, p. 96-131.
- ²² *La Città delle Donne*, a cura di Patrizia Caraffi, Edizione di Earl Jeffrey Richards, Milan, Luni Editrice, 1998 (seconde édition), p. 78.
- ²³ *La Città delle Donne*, p. 302.
- ²⁴ Jean Delumeau, *La Peur en Occident XIV-XVIII^e siècles*, Paris, Fayard, 1978, p. 310-311.
- ²⁵ Traduction de Monnoyeur, *Traité*, p. 25.
- ²⁶ *Dissertatio*, p. 571-573.
- ²⁷ C. Beaune, *Jeanne d'Arc*, p. 246, mentionne le *Poème latin sur le siège d'Orléans* et la *Ballade sur le sacre de Reims* : après avoir vaincu les Anglais et être rentré dans Paris, ce roi des derniers jours rétablira la concorde dans l'Eglise, anéantira les hérétiques et conquerra la Terre sainte.
- ²⁸ Sur les écrits politiques de Christine, on peut lire notamment : Claude Gauvard, « Christine de Pizan et ses contemporains : L'engagement politique des écrivains dans le royaume de France aux XIV^e et XV^e siècles », *Une femme de Lettres au Moyen Âge. Études autour de Christine de Pizan*, éd. Liliane Dulac et Bernard Ribémont, Orléans, Paradigme, 1995, p. 105-128 ; Joël Blanchard, « «Vox poetica, vox politica» : l'entrée du poète dans le champ politique au XV^e siècle », *Actes du V^e colloque international sur le Moyen Français, Milan 6-8 mai 1985*, Milan, Vita et Pensiero, 1986, p. 39-51 ; Joël Blanchard, Jean-Claude Mühlethaler, *Écriture et pouvoir à l'aube des temps modernes*, Paris, PUF, 2002, p. 18-58 (sur le *Ditié*, p. 50-58) ; Claire Le Ninan, *Le Sage Roi et la « clergesse » : l'écriture du politique dans l'œuvre de Christine de Pizan*, ouv. cité.
- ²⁹ André Leguai, *La Guerre de Cent Ans*, Paris, Nathan, 1974, p. 95-100.
- ³⁰ *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc*, éd. Pierre Tisset, avec la coll. d'Yvonne Lanhers, Paris, Klincksieck, 1960-1971, 3 vol., t. I, p. 221-222 (la *Lettre* est analysée dans Fraioli, *Joan of Arc*, p. 69-86). Le rapprochement entre la missive du 22 mars 1429 et le *Ditié* a déjà fait l'objet de remarques de la part de Marie-Josèphe Pinet, *Christine de Pisan, 1364-1430. Étude Biographique et Littéraire*, Paris, Champion, 1927, p.197.
- ³¹ La prétention de Jeanne à s'affirmer chef de guerre a été difficilement acceptée par les théologiens, même favorables à sa cause. Françoise Michaud-Fréjaville note que dans leurs traités « la question a été évitée avec une constance qui ne peut que révéler le malaise profond des gens d'Eglise en face d'une situation imprévue, inouïe et qui demeure, si l'on y songe, encore unique dans l'Histoire non légendaire » (« Jeane d'Arc, *dux*, chef de guerre. Les points de vue des traités en faveur de la Pucelle », *Une ville, une destinée : recherches sur Orléans et Jeanne d'Arc*, en l'honneur de Françoise Michaud-Fréjaville, *Cahiers de Recherches Médiévales*, n° 12 spécial, 2005, p. 189-197.
- ³² *Procès de condamnation*, t. I., p. 221-222.
- ³³ « Quarae consuleremus quod in talibus, primo et principaliter exquireretur votum Puellae [...]. », *Dissertatio*, p. 599.
- ³⁴ Ainsi dans son *Advison* (1405), où le personnage d'Opinion console Christine d'être « venue en mauvais temps », *Le Livre de l'advison Cristine*, éd. Christine Reno et Liliane Dulac, Paris, Champion 2001, p. 89.

Bibliographie

- Altmann, Barbara K., McGrady, Deborah L. (éds). 2003. *Christine de Pizan. A Casebook*, New York and London: Routledge.
- Contamine, Philippe. 1994. *De Jeanne d'Arc aux guerres d'Italie. Figures, images et problèmes du XV^e siècle*, Orléans : Paradigme.
- Fraioli, Deborah A. 2005. *Joan of Arc and the Hundred Years War*, Westport, London: Greenwood Press.
- Green, Karen., Mews, Constant J. (éds). 2005. *Healing the Body Politics. The Political Thought of Christine de Pizan*, Turnhout: Brepols.

Kennedy, Angus J. 1984. *Christine de Pizan : A Bibliographical Guide*, Londres: Grant & Cutler Ltd. 1994. *Supplement I*. Londres: Grant et Cutler Ltd. *Supplement II*. 2004. Woodbridge: Boydell and Brewer.

Margolis, Nadia. 1990. *Joan of Arc in History, Literature, and Film*, New York: Garland Press.

Maurice, Jean., Couty, Daniel. (eds). 2000. *Images de Jeanne d'Arc*. actes du colloque de Rouen, 25-27 mai 1999, Paris : PUF.

Pernoud, Régine., Clin, Marie-Véronique. 1986. *Jeanne d'Arc*, Paris : Fayard.

Roux, Simone. 2006. *Christine de Pizan, Femme de tête, dame de cœur*. Paris : Payot.

Richards, Earl Jeffrey. 1992. « French cultural nationalism and christian universalism in the works of Christine de Pizan », *Politics, Gender and Genre : the political thought of Christine de Pizan*, éd. Margaret Brabant, Boulder : San Francisco. Oxford : Westview. p. 75-94.

Taylor, Craig. 2006. *Joan of Arc. La Pucelle. Selected sources translated and annotated*, Manchester and New York: Manchester University Press.

Willard, Charity Cannon. 1984. *Christine de Pizan, her life and works*. New York: Persea Books.

Profil

Liliane Dulac, maître de conférences honoraire à l'Université Paul-Valéry Montpellier III, a consacré une grande partie de son enseignement à la préparation des étudiants aux concours de l'enseignement (langue et littérature du Moyen Âge). Ses travaux de recherche ont porté principalement sur Christine de Pizan (*Christine de Pizan*, numéro spécial de la *Revue des langues romanes*, 1988, avec Jean. Dufournet ; *Une femme de lettres au Moyen Âge. Études autour de Christine de Pizan*, 1995, avec Bernard. Ribémont ; *L'Advision Cristine*, 2001, édition critique, avec Christine. Reno ; traduction du *Livre des trois Vertus*, de Christine de Pizan, dans *Voix de femmes au Moyen Age*, 2006, ainsi qu'une cinquantaine d'articles sur cet auteur). Elle a consacré d'autres études à la littérature narrative (sur *Le Vair Palefroi*, *Erec et Enide*, *Merlin*) et donné une édition avec traduction de *La Chatelaine de Vergy* (avec J. Dufournet).). Elle prépare une édition critique d'une œuvre inédite de Christine de Pizan, les *Heures de contemplacion sur la Passion*.

Liliane Dulac, *Le Livre des trois Vertus* de Christine de Pizan, introduction, bibliographie et traduction en français moderne, *Voix de femmes au Moyen Âge, Savoir, mystique, poésie, amour, sorcellerie, XII^e-XV^e siècles*, dir. Danielle Régner-Bohler, Paris, Robert Laffont, 2006, p. 543-698.